

Date de dépôt : 22 octobre 2007

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année

Rapport de M^{me} Fabienne Gautier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 23 novembre 2005 et renvoyée à la Commission des pétitions par le Grand Conseil.

La commission a étudié cette pétition lors de ses séances des 16 janvier et 13 février 2006, sous l'éminente présidence de M. Eric Leyvraz, et le 21 mai 2007, sous la non moins efficace présidence de M. Frédéric Hohl. Ces deux présidents ont été assistés dans leur tâche par le très apprécié procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier. Lors de ces séances, la commission a eu l'occasion de procéder à plusieurs auditions.

Audition des pétitionnaires

La pétitionnaire, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, représentée par M. J.-D. Lorman, est accompagnée pour cette audition par M^{me} D. Keller, de la maison de quartier de la rue Chausse-Coq, et par M. L. C. Lévy, de l'Association des habitants des rues résidentielles de la Vieille-Ville.

Lors de cette audition, le discours tenu par ces trois représentants va dans le même sens, à savoir celui de trouver regrettable que le kiosque des Bastions soit fermé de fin octobre à début mai. Cet établissement est un des principaux éléments de vie dans ce quartier, il a entre autres pour effet de sécuriser toute cette zone, d'autant plus que le poste de police du Bourg-de-Four a fermé ses portes. Les pétitionnaires confirment que ce lieu joue

surtout un rôle social extrêmement important, que bon nombre de personnes désirent que ce kiosque convivial reste ouvert toute l'année. Il est encore précisé que cette situation de fermeture résulte d'un manque de responsabilité des uns et des autres qui se rejettent l'affaire. Ce restaurant ouvert toute l'année contribuerait aussi à supprimer la zone de non-droit que devient le parc des Bastions pendant la nuit.

En conclusion, la fermeture hivernale de ce bistrot est jugée comme injustifiée, à plus forte raison depuis que le gérant du kiosque a obtenu les autorisations d'accueillir des soirées privées durant l'hiver.

M. Lorman précise que l'établissement appartient à la Ville de Genève et qu'une motion a été déposée par des conseillers municipaux pour le garder ouvert toute l'année. Il précise encore que la Ville donne pour raison que ce bâtiment n'est pas suffisamment isolé pour ouvrir pendant la saison froide, mais il ajoute que l'argument du chauffage tombe lorsqu'il s'agit de soirée privée.

Une discussion s'ensuit entre les pétitionnaires et les commissaires, relative aux travaux d'isolation qui devraient être réalisés pour maintenir le kiosque ouvert toute l'année. M. Lorman précise que la CMNS a donné son aval pour de tels travaux. Il ressort de la discussion qu'il existe un problème entre le gérant et la Ville pour l'exécution de tels travaux qui s'avèrent onéreux. M. Lévy ajoute que la partie compliquée du dossier, plus particulièrement l'aspect financier, a trouvé des solutions qui devraient être étudiées.

Lors de cette discussion, il ressort également que le kiosque des Bastions joue un rôle essentiel pour les étudiants car il propose un plat du jour à prix spécial, boisson comprise. Il est donc d'autant plus regrettable que le kiosque soit fermé durant la période hivernale de l'université.

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif de la Ville de Genève

M. Ferrazino salue le fait que le kiosque des Bastions est un bon fermage. Il rappelle que le kiosque n'était pas très attractif mais que l'exploitant actuel a su le mettre en valeur. Il précise que les kiosques sont des bâtiments particuliers et que les transformer posent des problèmes tant au niveau de la protection du patrimoine que de la consommation d'énergie. Ces deux problèmes relèvent du canton. Et d'ajouter que ses propres chefs de service ne se sont pas montrés très favorables aux transformations, mais que le canton tranchera. Il relève le préavis positif de la CMNS et déclare que la

Ville donnera un préavis positif si l'exploitant dépose une autorisation auprès du canton.

M. Ferrazino rappelle que M. Pierre Muller, conseiller administratif, a répondu à une motion du Municipal allant dans le sens de l'ouverture du kiosque des Bastions toute l'année pour autant que le fermier respecte sa proposition d'investir les 500 000 F nécessaires à ce projet.

A la question de savoir s'il est normal qu'un fermier investisse dans un établissement appartenant à la Ville, le conseiller administratif répond que la pratique est courante et confirme qu'un accord est pris avec le fermier sur la durée de l'amortissement et que si le fermier se retire avant l'échéance de l'amortissement, il est remboursé *pro rata temporis*.

M. Ferrazino précise qu'en l'état de la situation, l'exploitant n'a pas encore déposé de dossier en autorisation pour les travaux. Lorsque cela sera le cas, ce sera au canton de délivrer les autorisations nécessaires tant pour les travaux que pour l'exploitation annuelle du kiosque. La Ville confirme qu'elle ne s'opposera pas au projet si le SCANE donne son aval.

Au souci d'une commissaire quant aux prix pratiqués dans cet établissement pour que celui-ci reste populaire, M. Ferrazino confirme que le fermier a déjà fait preuve de ses capacités à cet égard, malgré le fermage qui n'est pas donné. Un commissaire intervient et rappelle que l'exploitation du kiosque ne relève pas de la compétence de la commission. La commission prend congé de M. Ferrazino.

Il s'ensuit une longue discussion qui conclut à la décision de suspendre la pétition jusqu'à l'obtention d'une information de la Ville quant à la suite donnée aux autorisations de construire pour transformations délivrées par le DCTI.

Lors de sa séance du 21 mai 2007, la commission prend acte que l'affaire du kiosque des Bastions est terminée et passe au vote du classement de la pétition 1557. Le classement de la pétition est voté à l'unanimité de la commission, soit pour : 2 Ve, 3 L, 1 UDC, 2 PDC, 1 R, 3 S et 1 MCG.

Mesdames et Messieurs les députés, la Commission des pétitions vous remercie de voter le classement de cette pétition.

Pétition (1557)

pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant :

- Que le café des Bastions répond à une réelle demande de la population genevoise, ce que démontre son succès actuel.
- Que son ouverture durant l'hiver 2004-2005 a donné une nouvelle dynamique à cet établissement.
- Que ce café-restaurant remplit une fonction sociale indéniable dans cette zone du centre-ville.
- Que le kiosque des Bastions a actuellement un rôle important dans le développement culturel de notre cité.
- Que les activités qui s'y sont développées depuis un an et demi ont permis de largement sécuriser la partie ouest du parc des Bastions.
- Que la Ville de Genève, propriétaire des lieux, s'est engagée à financer la mise en place de cloisons qui puissent permettre d'exploiter ce lieu toute l'année.
- Que la Ville de Genève doit favoriser et soutenir toutes activités qui lui soient directement bénéficiaires notamment sur le plan économique.
- Que le gérant actuel de ce café-restaurant a reçu un contrat d'exploitation sans limite saisonnière.

Reconnaissant :

- L'importance de la mise en place par la Ville et l'Etat de mesures efficaces d'économie d'énergie.
- Que le kiosque des Bastions fait partie de notre patrimoine architectural et qu'à ce titre tout nouvel aménagement de cet espace doit en tenir compte.
- Que tout commerce doit pouvoir planifier sa gestion et ses activités longtemps à l'avance.
- Que le gérant actuel du café des Bastions a fait de significatifs efforts pour que son établissement ne soit pas une source de nuisances (particulièrement sonores) pour les habitants du quartier.

Les pétitionnaires demandent aux autorités municipales et cantonales de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le café-restaurant des Bastions puisse rester en activité durant l'année entière.

Ils demandent notamment que les contraintes écologiques et patrimoniales soient abordées avec flexibilité au profit de la vie et de la qualité de la vie dans notre quartier.

N.B. : 52 signatures
*Association des habitants
du centre et de la Vieille-Ville*
Case postale 3029
1211 Genève 3